ZONAGE

- Ua: Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat.
- Ue: Zone urbaine à usage économique.
- A: Zone agricole.
- N: Zone naturelle.

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- OAP
- Cimetières

Périmètre de Protection de Captage

- Eloigné (PPE)
- Rapprochée (PPR)
- Immédiate (PPI)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Cheminements piétonniers protégés

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Constructions et installations susceptibles de changer de destination

Corps d'exploitations agricoles

- Corps d'exploitation comprenant de l'élevage
- Corps d'exploitation en polyculture (Commune non concernée)

FOND DE PLAN

- Cours d'eau
- Bâtiments
- Parcelles
- Limites communales

La lecture du présent plan de zonage est indissociable de :
- La planche 3.4 concernant les risques et aléas,
- Des planches 3.5 et 3.6 concernant les éléments de patrimoine.

Le territoire communal est soumis à différents risques et aléas potentiels dont il conviendra de tenir compte lors de tout projet de construction :

- Aléa de remontée de nappe phréatique par débordement et/ou inondation de cave,
- Aléa inondations par ruissellement et/ou débordement,
- Aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux,
- Présence d'arrêtés de catastrophes naturelles relatifs aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, inondations et coulées de boue,
- Sismicité modérée (zone de niveau 2),
- 3 sites ICPE,
- 3 sites BASIAS (pouvant générer une pollution des sols),
- 2 périmètres de protection de captage en eau potable, dont les DUP ont été prises le 29 Novembre 1984 et le 6 Septembre 1994.

0 100 200 m

PADE Ingénierie

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune de CATILLON SUR SAMBRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU prescrit le : 16/05/2017
PLU arrêté le : 16/10/2024

Enquête publique du 07/06/2025 au 09/07/2025

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal du :

Le Maire
Brigitte LEDUC

3.3 Règlement Graphique
Zonage au 1/2000